

ATELIER DOCUMENT UNIQUE

Le **DUERP**, Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, est obligatoire pour toute entreprise à partir d'un salarié (décret n°2001-1016 du 05 novembre 2001).

Le SMINOV est là pour vous accompagner dans sa réalisation et/ou sa mise à jour, via une méthodologie accessible et adaptable à toute entreprise.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

- Votre entreprise a moins de 20 salariés.
- Vous souhaitez rédiger votre Document Unique.
- Vous rencontrez des difficultés dans sa rédaction ?
- Avez-vous recensé les risques présents dans votre entreprise ?



OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de la prévention
- Connaître la méthodologie de l'Évaluation des risques professionnels (Evrip)
- Savoir évaluer un risque
- Planifier la mise en place de mesures de prévention dans l'entreprise

PUBLIC CONCERNÉ

- Les chefs d'entreprises des TPE et PME de - 20 salariés
- Les chargés de prévention
- Les salariés désignés compétents en santé et sécurité au travail
- Tout salarié chargé de piloter la mise en place du DUERP.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Fichier Excel

INTERVENANTS

Conseillers en prévention des risques professionnels



Dans les locaux du SMINOV
28 boulevard Jean Yole à Challans



2 heures



Pour tous les adhérents du
SMINOV, cet atelier est inclus
dans la cotisation annuelle



10 adhérents
minimum

Le service se réserve le droit de reporter la session si le nombre de participants est insuffisant.

